



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Séance du 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi six février, à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique RÉGEARD, Maire,

Date de la convocation : 30/03/2023
Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 16 Dominique RÉGEARD, Magali SAINT, Alain HOSTALIER, Patricia ROSALIE, Alain DESMEULLES, Marie-Claude RABASSE, Franck PARDILLOS, Philippe NATIVELLE, Fabrice MASSOT, Françoise HOSTALIER, Jacques DENOYELLE, Annick DAGIEU, Isabelle TALARD, Yves LESIEUX, Caroline GAUTIER, Lydie BRUEY
Votants : 18 Valérie DESQUESNE donne pouvoir à Alain DESMEULLES, Isabelle TALARD donne pouvoir à Françoise HOSTALIER
Absents excusés : 3 Valérie DESQUESNE, Florent PREVOST, Isabelle TALARD
Secrétaire de séance : Patricia ROSALIE

Objet : Demande de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL) 2023

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les lois et règlements relatifs aux compétences exercées par les collectivités territoriales ;
Vu que les projets qui peuvent être financés doivent s'inscrire dans la thématique prioritaire suivante : • la transition écologique : au-delà des axes du grand plan d'investissement (GPI), à savoir la rénovation énergétique des bâtiments publics et le développement des solutions de transports innovantes ; ils peuvent concerner les aménagements d'espaces publics luttant contre les îlots de chaleur ou la réhabilitation de friches industrielles, dans un objectif global de lutte contre l'artificialisation des sols ;
Vu l'ordonnance n°2021-13101 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 qui apportent d'importantes modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;
Considérant que le coût HT des travaux de réhabilitation du chauffage du groupement scolaire (bâtiment école élémentaire) s'élève à 12 000.00€ ;
Considérant que le coût HT des travaux d'installation d'une borne numérique à vocation d'informations institutionnelles s'élève à 15 000.00€ ;
Considérant qu'à ce titre, la Préfecture du Calvados peut verser une participation diminuant la charge financière de la commune ;
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (18 voix pour) :

- autorise la demande de subvention à la Préfecture du Calvados au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL) 2023
 - Projet 1 - Réhabilitation du chauffage du groupement scolaire (bâtiment école élémentaire) pour 12 000.00€ HT
 - Projet 2 - Installation d'une borne numérique à vocation d'informations institutionnelles pour 15 000.00€ HT
- Comme présentées dans les plans de financement en pièces jointes ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte administratif à intervenir, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

P.J. Plans de financement

Pour extrait conforme
Le Maire, D. RÉGEARD



Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20230403-COM2023-4-11-17-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023